

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit Flowchem EPN
Remplace: Flowcoat CRN
Nom du produit: Flowchem EPN

Date de Révision: 26/01/2016
Remplace: 04/09/2015

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373
Corrosif pour la peau, catégorie 1	H314-1
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol, alcool benzylique, amino-3-propyltriméthoxysilane, 4,4'-methylenebis (cyclohexylamine), 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, cycloaliphatic amine adduct

Mentions de danger

Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, catégorie 2.	H411	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	
Corrosif pour la peau, catégorie 1	H314-1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

non applicable

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
1761-71-3	217-168-8	4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	25-50
2855-13-2	220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-Triméthylcyclohexylamine	10-25
90-72-2	202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	10-25
38294-67-6	500-103-5	cycloaliphatic amine adduct	10-25
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique	2.5-10
68609-08-5	614-657-1	cyclohexane méthanamine, le 5-amino-1 ,3,3-triméthyl-, produits de réaction avec le bisphénol adiglycidyléther homopolymère	2.5-10
1760-24-3		amino-3-propyltriméthoxysilane	2.5-10

No.-CAS REACH	Reg No.	Pictogrammes CLP	Mention de danger CLP
1761-71-3		GHS05-GHS07-GHS08-GHS09	H302-314-317-373-411
2855-13-2	01-2119514687-32-0002	GHS05-GHS07	H302-314-317-412
90-72-2		GHS07	H315-319
38294-67-6		GHS07-GHS09	H302-317-4113
68609-08-5		GHS09	H411
100-51-6 1760-24-3		GHS07 GHS05-GHS07	H302-319-332 H317-318-332-412

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures. Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

Référence 6.4 à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

Nom	%	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3	OEL Note
4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)	25-50					
3-aminométhyl-3, 5,5-triméthylcyclohexylamine	10-25					
2, 4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	10-25					
cycloaliphatic amine adduct	10-25					
Alcool benzylique	2.5-10					
Cyclohexane méthanamine, le 5-amino-1, 3,3-triméthyl-, produits de réaction avec le Bisphénol a diglycidyléther homopolymère	2.5-10					
amino-3-propyltriméthoxysilane	2.5-10					

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

N° UE :
220-666-8

No.-CAS:
2855-13-2

DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							0.526 mg/kg bw/day
Inhalation								
Dermique								

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.06 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.784 mg/kg
L'eau de mer	0.006 mg/l
Sédiments marins	0.578 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3.18 mg/l
sol (agricole)	1.121 mg/kg
air	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Vicous liquid
Etat	Physique Liquide
Odeur	AMMONIACALE
Seuil d'odeur	Non détermine
pH	non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non détermine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	64 - N.D.
Point éclair, (°C)	94 test
Taux d'évaporation	Non détermine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non détermine

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	N.D. - N.D.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	NEANT
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non déterminé
Température d'auto-inflammation (°C)	Non déterminé
Température de décomposition (°C)	Non déterminé
Viscosité	333 CPS
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé

9.2 Autres informations FR

Contenu en COV g/l: 0

Grammes de COV par litre de produit de revêtement (mélange constitué de la partie A et de la partie B) selon la méthode E de la norme ASTM D2369

Densité (g/cm³) 1.004

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation:

Aucune information disponible.

Corrosivité:

Aucune information disponible.

Sensibilisation:	Aucune information disponible.
Toxicité à doses répétées:	Aucune information disponible.
Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Mutagénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT-exposition unique:	Aucune information disponible.
STOT-exposition répétée:	Aucune information disponible.
Danger d'aspiration:	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

No.-CAS	Dénomination CEE	LD50 Orale	LD50 Cutanée	LC50 Vapeur
1761-71-3	4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	1200 mg/kg oral, rat	2110 mg/kg, rat	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1030 mg/kg, rat	>2000 mg/kg, rat	
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	2169 mg/kg oral		
100-51-6	alcool benzylique	1620 mg/kg		Rat Oral >4178 mg/m3 Rat Inhalation

Information supplémentaire:
Aucune information.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia): Aucune information.

IC50 72hr (algues): Aucune information.

LC50 96hr (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1761-71-3	4,4'-methylenebis (cyclohexylamine).	Aucune information.	Aucune information	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-Triméthylcyclohexylamine	Aucune information.	>50 mg/l	110 mg/l
90-72-2	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol.	Aucune information.	Aucune information	
38294-67-6	cycloaliphatic amine adduct.	Aucune information.	Aucune information	

68609-08-5	cyclohexane méthanamine, le 5-amino-1 ,3,3- triméthyl-, produits de réaction avec le bisphénol a diglycidyléther homopolymère	Aucune information.	Aucune information.	
100-51-6	alcool benzylique	230 mg/l	700 mg/l	460 mg/l
1760-24-3	amino-3- propyltriméthoxysilane.	Aucune information.	Aucune information	

Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

No.-CAS	Dénomination CEE
1761-71-3	4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code Européen de déchets: Aucune information.
Emballage Code de déchets:50110

14. Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU UN2735

14.2 Nom d'expédition des Nations unies POLYAMINES, LIQUIDE, CORROSIVE, n.o.s. (CONTIENT DU METHYLENEBICYCLOHEXA 4,4, DE L'ISOPHORONEDIAMINE)

Nom technique

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

Danger secondaire d'expédition

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement : Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6 non applicable

No EmS: F-A,S-B
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

14.7 Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTS NATIONAUX :
Nombre Danemark Enregistrement du produit:
Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit:
Nombre Norvège Enregistrement du produit:

Classe de danger:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux normes actualisées de communication des renseignements sur les dangers établies par le SGH des Nations Unies. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du SGH (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark

ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil

Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

EC Commission Européenne

EU Union Européenne

US Etats Unis

CAS Chemical Abstract Service

EINECS Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

LTEL Limite d'Exposition à long terme

STEL Limite d'Exposition à court terme

OEL Limite d'exposition professionnelle

ppm Parties par million

mg/m3 Milligrammes par mètre cube

TLV Valeur limite d'exposition

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA Occupational Safety & Health Administration

PEL Limites d'exposition admissibles
VOC Composés organiques volatils
g/l Grammes par litre
mg/kg Milligrammes par kilogramme
N/A Non applicable
LD50 Dose létale pour 50%
LC50 Concentration létale pour 50%
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC Communauté Economique Européenne
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Réservoir Vrac. Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.